

Validation des acquis

Deux dispositifs spécifiques à l'Enseignement supérieur permettent de valoriser l'expérience professionnelle et para professionnelle : la **Validation des Acquis de l'Expérience - V.A.E.** - pour l'obtention d'un diplôme en totalité ou en partie et la **Validation des Acquis Professionnels et Personnels - V.A.P.P.** - pour un accès à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis.

Ces deux dispositifs sont **distincts**. L'expérience prise en compte doit **impérativement** être en rapport avec le diplôme visé.

Faire reconnaître ses compétences

Faire reconnaître l'expérience acquise en vue d'obtenir un diplôme, sans reprise d'étude.

DISPOSITIF VAE

Développer et actualiser ses compétences

Faire reconnaître l'expérience acquise en vue d'intégrer une formation / une reprise d'étude pour laquelle le candidat ne peut satisfaire les conditions de diplôme.

DISPOSITIF VAPP

"La Formation Tout au Long de la Vie doit permettre aux individus de faire face aux évolutions, aux mutations, aux ruptures liées aux changements d'organisation, aux changements technologiques, à tous les changements qui affectent leur vie personnelle ou professionnelle... la FTLV s'appuie sur une formation initiale qui construit les bases et se développe selon un processus d'allers et retours entre des périodes d'activité et des périodes de formation... C'est une construction globale qui intervient à tous les âges de la vie et implique l'ensemble des situations et contextes dans lesquelles nous sommes insérés..."

Source : Michel FEUTRIE - ancien président de l'EUCEN,
réseau européen des services universitaires de formation continue

Contacts

Informations générales

VAE

VAPP

Zoom sur

Comparatif des dispositifs VAE et VAPP



À télécharger

Enquête 67 sur VAE 2017

Certifications



Mise à jour : 19 décembre 2018